



VERLAINE - CLDR 25/04/2023

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la **CLDR du 15 décembre 2022**
2. Retour succinct des 4 réunions de **groupes de travail** organisés en février et mars
3. Explications théoriques sur la **législation** et sur la procédure développement rural
4. Fiches projets **Lot 1** – commentaires de la CLDR et du SPW-ARNE
5. **Calendrier** d'approbation de l'avant-projet PCDR
6. Choix du représentant de la CLDR pour défendre le PCDR devant le **PAT**
7. **Divers**



01

*Approbation du compte-rendu
de la CLDR du 15 décembre 2022*

02

Retour succinct des 4 réunions de groupes de travail organisés en février et mars 2023

4 groupes de travail en février & mars

➤ 9 février: salle de Seraing-le-Château

FP « AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE SERAING-LE- CHÂTEAU EN MAISON DE VILLAGE, ET DE LEURS ABORDS »



4 groupes de travail en février & mars

➤ 16 février: Energie

FP « AIDE À LA MISE EN PLACE D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE

FP « AIDE À LA MISE EN PLACE DE PROJETS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE VERTE »



Mission du service ENERGIE

Vinâve des Stréats 32 4537 Verlainne

laurent.gilles@verlainne.be

Mercredi

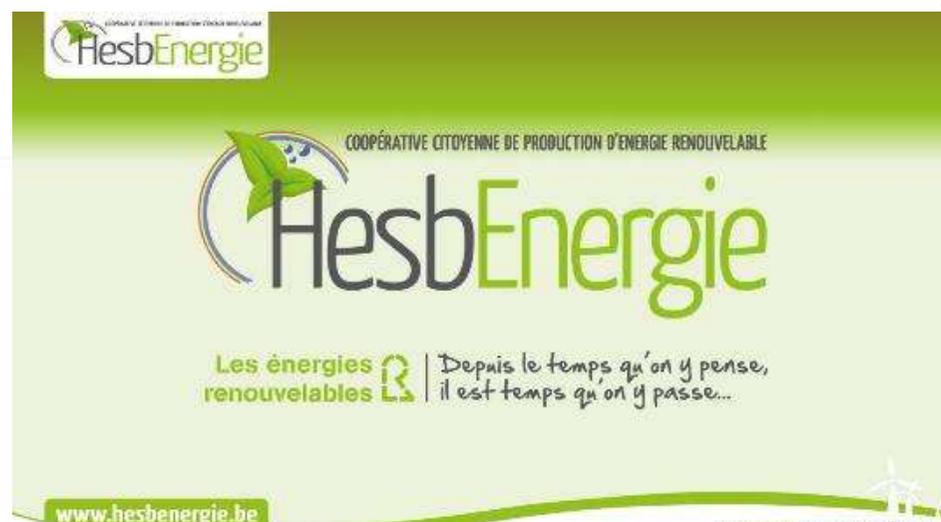
De 09:00 à 12:00 et de 14:00 à 16:30

CLDR 16/02/2023



CoopERLIÇ en quelques slides ...

présentation à destination du groupe de travail du Plan Communal de Développement Rural de la commune de Verlainne



4 groupes de travail en février & mars

➤ 7 mars: Nature

FP « REMÉANDRAGE DE L'YERNE PHASE II : TRONÇON À OUDOUMONT »

FP « MISE EN PLACE D' ACTIONS BOOSTANT LA BIODIVERSITÉ »

// MISE À DISPOSITION DE TERRAINS DÉDIÉS AU MAILLAGE ÉCOLOGIQUE ET BOOSTANT LA BIODIVERSITÉ »

FP « IDENTIFICATION DES ZONES SENSIBLES À PRÉSERVER ET ENVISAGER UN CLASSEMENT »

FP « AMÉNAGEMENT DE DISPOSITIFS CONTRE LES COULÉES DE BOUE ET LES INONDATIONS »



4 groupes de travail en février & mars

➤ 16 mars: Entrées de villages

FP « Aménagement des entrées de villages »

Entrée numéro

- Entourer les **aménagements** que vous estimez pertinents (schéma si vous le désirez)

Objectif sécuritaire :

- Chicanes
- Coussins berlinois
- Rétrécissement voirie
- Marquage au sol
- Trottoirs
- Plantations
- Autre (à préciser)

Objectif identitaire :

- Panneaux
- Sculptures
- Autre (à préciser)



Merci!

**pour votre disponibilité
et pour votre contribution !!!**

03

*Explications théoriques sur la législation et
sur la procédure développement rural*

Quelques rappels et précisions...

- ✓ Priorisation des projets : *pourquoi ? quelle souplesse ?*
- ✓ Rédaction des fiches (Lot1, 2 et 3) : *niveau de précision ? utilité ?*
- ✓ Porteurs et partenaires potentiels : *importance ?*
- ✓ Financement DR : *quels projets? quelle procédure ?*
- ✓ *Rôle de la CLDR après l'approbation du PCDR*



Le Développement Rural

Circulaire ministérielle 2021

Type de projet	Taux	Assiette	Subvention Max
Bâtiments de service Mobilité douce	80%	850.000 €	680.000 €
Espaces publics dédiés à la convivialité	80%	500.000 €	400.000 €
Espaces publics biodiversité ou protection de l'environnement	80%	500.000 €	400.000 €
Logement Energie Atelier rural - Economie	60%	500.000 €	300.000 €
Espaces publics (autres)	60%	500.000 €	300.000 €
Acquisition de terrain bâti	60%	500.000 €	300.000 €
Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €
Prestation recherche, stratégie et prospective ? Prestations relatives à la conception, création d'outil de promotion du milieu rural ?	80%	250.000 €	200.000 €



Demande de convention DR

1. La Fiche-projet
2. La convention-faisabilité
3. La convention-réalisation

2 sessions / an : avril et octobre

(Examen des demandes par la Ministre)



Demande de convention DR

1. La Fiche-projet

- Actualisation (avec la CLDR)
- Réunion avec les habitants (si besoin)
- Avis de la CLDR, délibération de Collège communal

>> DEMANDE DE SUBVENTION

- ✓ Réunion de coordination (avec les pouvoirs subsidants potentiels)
- ✓ Rédaction et approbation du PV
- ✓ Rapport du SPW-DR et projet de convention-faisabilité
- ✓ Approbation de la convention-faisabilité par le Conseil communal
- ✓ Avis de l'inspection des finances
- ✓ Signature et notification par la Ministre (2x/an)

Dossier des demandes à envoyer
pour le 15/03 ou 15/09



Demande de convention DR

2. La convention-faisabilité (24 mois – 20.000€ de provisions)

AVANT-PROJET

- Approbation des conditions de marché par Cc
- Désignation de l'auteur de projet (étude)
- Réalisation des plans et budgets
- Présentation de l'avant-projet
- Avis de la CLDR, délibéré de Collège
- Comité d'accompagnement
- Approbation par le SPW
=> la commune reçoit l'accord

Dossier technique en vue du comité d'accompagnement

PROJET DEFINITIF

- Demande autorisations, permis urbanisme
- Réalisation du projet (plan, cahier des charges, métré...)
- *Information de la CLDR (si différent de l'avant-projet)*
- Délibéré collège
- Examen dossier par SPW
- Approbation du projet définitif et projet de convention-réalisation par Cc
- Signature et notification par la Ministre

Dossier « projet définitif »



Demande de convention DR

3. La convention-réalisation (12 mois)

ADJUDICATION

- Appel d'offres
- Ouverture des soumissions et désignation par le collège
- Examen du dossier d'attribution du marché par SPW
- Si OK => notification à l'entreprise

Dossier d'attribution

TRAVAUX

- Réalisation des travaux
- Réception provisoire
- Inauguration avec la CLDR !



04

*Fiches-projets du Lot 1 – commentaires
de la CLDR et du SPW-ARNE*

Fiches-projets du Lot 1 – commentaires

de la CLDR (et de la FRW) :

- adéquation avec les besoins formulés mais aussi...

Compte-tenu de

- votre bonne connaissance du territoire et de certaines matières
- aux visites réalisées et enseignements d'autres communes (Ex Donceel)
- aux PMR (inclusivité du projet)
- aux estimations financières
- aux éléments complémentaires à prendre en considération dans les démarches à effectuer...

du SPW-ARNE :

- conformité et contenu (// éligibilité des projets)

>> Modifications à apporter par Sen5



~~DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE MOBILITÉ DOUCE~~

Commune : Verlainne

Nom du village : toute la commune

Descriptif : projet matériel et immatériel



Fiche n° 1.1..

Priorité : Lot 1

(1) Version initiale



(2) Version actualisée



Ce projet est directement en lien avec la Fiche 1.5 Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) et mise en œuvre des recommandations

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

~~Le projet consiste à développer une véritable politique de mobilité douce à l'échelle du territoire communal, dont l'un des piliers est l'aménagement et la création d'infrastructures (trottoirs, pistes cyclables). Ce pilier sera davantage pris en charge par la Fiche 1.5. Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) et mise en œuvre des recommandations, tout comme « l'audit » de la situation existante.~~

Cette fiche concerne le volet sensibilisation et promotion de la mobilité douce tant d'un point de vue de loisirs que d'un point de vue utilitaire pour envisager plus largement un report de mode (abandon de la voiture individuelle au bénéfice du vélo et/ou de la marche à pied). Pour ce faire, plusieurs actions² sont envisagées :

POURSUITE DES AMÉNAGEMENTS DE LA MAISON RURALE « LES THUYAS » À VERLAINE, ET DE SES ABORDS

Commune : Verlaine
Nom du village : Verlaine
Descriptif : projet matériel



Fiche n° 1.2..

Priorité : Lot 1

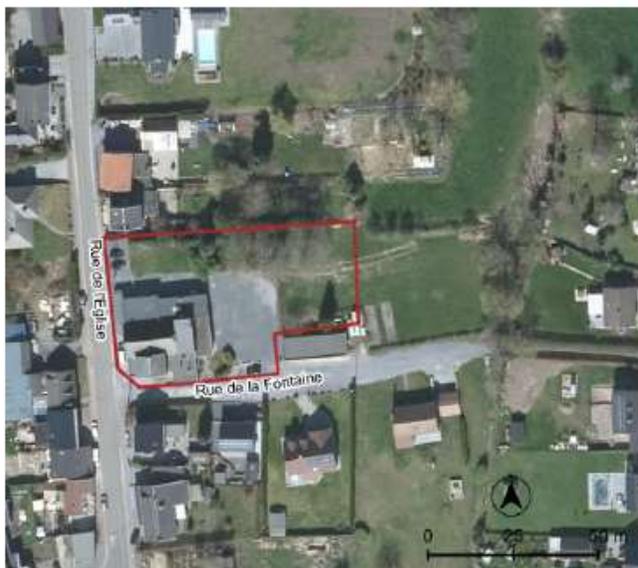
(1) Version initiale



(2) Version actualisée



1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET



□ Dessin de la salle des Thuyas et de ses abords

Le projet consiste à **poursuivre les travaux de la salle des Thuyas en rénovant la pièce principale (l'espace « scène ») et la partie « bar »** afin d'augmenter l'attractivité de la salle tout en améliorant ses performances énergétiques.

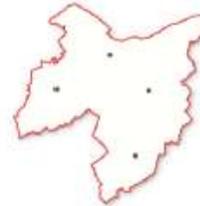
Cette rénovation serait également l'occasion **d'équiper la salle** avec un projecteur, du matériel multimédia, des tables et des chaises confortables ainsi qu'une cuisine équipée et de nouveaux sanitaires. Une **salle de réunion** est également prévue à l'étage. **Cette maison rurale est le siège des activités culturelles** de la commune. Certaines parties peuvent également être **louées pour des événements privés**.

L'objectif sous-jacent est que cette salle soit un espace de convivialité permanent et ainsi remplacer les cafés disparus.

// postes
éligibles en DR



MISE EN PLACE D' ACTIONS BOOSTANT LA BIODIVERSITÉ



Commune : Verlainne
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet matériel et immatériel

Fiche n° 1.3..

Priorité : Lot 1

(1) Version initiale



(2) Version actualisée



1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet consiste en la mise en place **d'actions concrètes, sur le domaine public³**, destinées à booster la biodiversité, ainsi qu'en plusieurs **campagnes de sensibilisation afin d'encourager les privés à mener ce type d'actions au sein de leurs propriétés privées.**

Parmi les **actions** à mettre en place **sur le domaine public**, il y a :

- L'installation de **nichoirs**,
- L'aménagement des **combles et clochers** pour les chiroptères, les effraies, les choucas et les rapaces nocturnes en général,
- L'installation **d'hôtels à insectes**,
- L'aménagement de **zones de nourrissage/d'abris** pour la faune (ex : hérissons).

Ces différentes actions pourraient se faire grâce à des **chantiers participatifs**.

Parmi les **actions de sensibilisation**, il y a :

- La pose de **panneaux didactiques/sensibilisation**, en lien avec les actions menées ci-avant,
- La mise en place de **campagne de sensibilisation aux jardins naturels⁴, aux aménagements favorables à la faune et aux zones mellifères**,
- Une campagne de sensibilisation à la **conservation des arbres remarquables, ou considérés comme tels**,
- L'organisation d'une **journée annuelle d'information** des agriculteurs sur la mise en place de **mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)** pour lesquelles ils peuvent obtenir une aide financière.

> Protection
des espèces ...



MISE À DISPOSITION DE TERRAINS DÉDIÉS AU MAILLAGE ÉCOLOGIQUE ET BOOSTANT LA BIODIVERSITÉ



Fiche n° 1.4.

Priorité : Lot 1

(1) Version initiale

(2) Version actualisée



Commune : Verlainne

Nom du village : toute la commune

Descriptif : projet matériel

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

L'objectif de ce projet est de **créer des espaces favorables à la biodiversité**, tels que

- des **petits bosquets**,
- des **prairies extensives** (faiblement pâturées ou gérées en fauche tardive), des **prairies fleuries** ou encore des **jachères**,
- des **zones humides** : mares, prairies humides,....
- des **zones de fruitiers haute-tige**.

Ces espaces peuvent se faire tant sur le **domaine public que sur le domaine privé**. Pour le domaine public, plusieurs lieux sont déjà identifiés (cfr. 5. Localisation et statuts).

Pour les privés, deux cas de figures sont envisagés :

- le 1^{er} consiste à lancer un **appel à manifestation d'intérêt** pour toute la population afin qu'ils mènent ce type d'actions,
- le 2^{ème} consiste à **contacter directement les propriétaires concernés par des zones centrales / restaurables identifiées dans le PCDN**. Ces contacts avec le privé devraient mener à tout le moins sur des conventions pour la réalisation de projet, voire éventuellement sur des acquisitions.

> création, restauration & protection de sites...

Lot 3 <



Lot 1 <

Lot 2 <



ÉLABORATION D'UN PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ (PCM) ET MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS



Commune : Verlainne
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet immatériel

Fiche n° 1.5..

Priorité : Lot 1

(1) Version initiale



(2) Version actualisée



Ce projet est directement en lien avec la fiche 1.1. Développement d'une politique de mobilité douce et la fiche 1.7. Aménagement des entrées de village

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) est un **outil stratégique** qui vise à faciliter la planification de la mobilité à l'échelle de la commune. Il aide à **améliorer l'accessibilité et la mobilité, la sécurité routière et le cadre de vie** sur le territoire concerné. Les alternatives à la voiture individuelle doivent être particulièrement étudiées car plébiscitées par les habitants lors des consultations.

Ce plan est **réalisé par un bureau d'étude spécialisé**, lequel étudiera la mobilité voiture, poids-lourds, la mobilité douce et les transports en commun sur le territoire communal. Il compilera également l'ensemble des demandes citoyennes et procédera à une priorisation des besoins. Pour ce faire, ce document est établi suivant **trois phases consécutives** :

- L'établissement d'un **diagnostic** de la situation existante,
- La définition **d'objectifs**,
- L'établissement de **propositions concrètes** à court et moyen terme.



MISE EN VALEUR DU (PETIT) PATRIMOINE BÂTI, NATUREL ET IMMATÉRIEL



Commune : Verlainne
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet matériel et immatériel

Fiche n° 1.6.

Priorité : Lot 1

(1) Version initiale



(2) Version actualisée



1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet consiste à améliorer **l'état, l'accessibilité et sur la visibilité** (signalisation, information, fleurissement, QR code,...) **et les abords** (espace de repos, plantations,...) **des éléments du patrimoine local, qu'ils soient « classés » ou non.**

Un recensement du petit patrimoine a par ailleurs déjà été effectué mais pourrait être complété par **les corps de ferme**, qui participent à l'identité du territoire, ou encore par **le patrimoine naturel** (arbre remarquable ou considéré comme tel) **ainsi que par les points de vue ouverts vers le paysage.** Ce dernier aspect a également l'avantage d'informer et de sensibiliser tout un chacun à la qualité et à l'identité des paysages ainsi que sur le travail des agriculteurs.

Cette mise en valeur du patrimoine local pourrait consister en :



AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DE VILLAGES

Commune : Verlainne
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet matériel



Fiche n° 1.7.

Priorité : Lot 1

(1) Version initiale



(2) Version actualisée



Ce projet est directement en lien avec la fiche 1.5. Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) et mise en œuvre des recommandations

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Une **entrée de village** est le début de l'urbanisation, la « **porte d'entrée** », le **passage de la route à la rue**. Le projet porte sur leur aménagement et ce dans le but de répondre à deux objectifs, cumulés ou non : un objectif de **sécurité** et/ou un objectif **identitaire**. Si le 1^{er} doit permettre la sécurisation des modes doux et la réduction de la vitesse des voitures (et seront à approfondir plus spécifiquement dans le cadre de la fiche 1.5. Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité), le second porte davantage sur la communication des spécificités du village ou de la commune.

Ce projet est **mené sur les quatre villages** ainsi que sur les « **quartiers** » en marge du territoire communal (Oudoumont/Harduémont et le Tige des Marchands). Dans un premier temps, il convient **d'identifier** pour chacun, en fonction des logiques de flux, de la présence des zones d'habitats et d'activités ainsi que d'éventuels éléments à mettre en valeur, la **localisation précise des effets de porte**. Ce travail a déjà fait l'objet d'une **1^{ère} réflexion lors d'un GT** dédié à ce projet (cfr. 5. Localisation et statut). Il s'agit ensuite, dans un **second temps**, de **les matérialiser** sur le terrain.

Si les exemples d'aménagements sont très diversifiés (ex : rétrécissement par chicane ou îlot central, aménagements des abords par des plantations ou du mobilier urbain, revêtement différencié, bande de ralentissement, mats, totems ou sculptures, etc), les membres du GT ont tous exprimé leur souhait de sortir des marqueurs « routiers » pour avoir des **effets de porte intégrés d'un point de vue paysager et qui mettent en valeur**, le cas échéant, **certain éléments du patrimoine naturel et/ou bâti**.



AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE SERAING-LE-CHÂTEAU EN MAISON DE VILLAGE, ET DE LEURS ABORDS



Fiche n° 1.8..

Priorité : Lot 1

(1) Version initiale



(2) Version actualisée



Commune : Verlaine

Nom du village : Seraing-le-Château

Descriptif : projet matériel

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET



 Périmètre d'intervention

Ce projet concerne **plusieurs éléments** du périmètre : le **bâtiment dit de l'ancienne école**, le **local des pionniers** et la **cour extérieure**.

Pour le **1^{er}**, deux temps sont proposés :

Le premier consiste à **aménager** les locaux dans une optique de « **confort** » pour les usagers (porte-manteaux, tableau blanc, prises de courant et placards supplémentaires, ...).

Dans un **second temps**, il s'agit d'opérer une **rénovation plus ambitieuse** afin d'envisager la modularité de l'ancienne école tout en augmentant les performances énergétiques des bâtiments. L'accès à la cour pourrait également être réaménagé et un préau installé. Celle-ci doit devenir une **véritable maison de village**.

Pour le **local des pionniers**, il s'agit de **poursuivre la rénovation** afin de répondre, notamment, au problème d'humidité.



**Avez-vous
des questions ?**

D'autres remarques ?

05

*Calendrier d'approbation de l'avant-projet
PCDR*

Calendrier

Mai > Septembre
2023

- ❑ **Finalisation** de toutes les parties du PCDR
- ❑ **Relecture du document complet** (CLDR, Commune)

- ❑ **CLDR et ensuite Collège** / septembre 2023
 - ➔ approbation de l'avant projet de PCDR et de la première demande de convention

- ❑ **Avis de conformité** du SPW-ARNE
 - ➔ À obtenir avant la défense devant le PAT

- ❑ **Conseil communal** / octobre 2023
 - ➔ Approbation de l'avant projet de PCDR et de la première demande de convention
 - ➔ Répétition générale de la défense du PCDR devant le PAT



Calendrier

Octobre
> Décembre 2023

- ❑ Impression & multiplication du PCDR
- ❑ Défense du PCDR devant le **PAT** / novembre 2023
- ➔ Remise d'un avis à l'attention du gouvernement wallon
- ❑ Approbation du PCDR par le **Gouvernement Wallon**
- ❑ Introduction de la **première demande de convention** en DR / idéalement avant le 31 décembre 2023 (session avril 2024)



06

*Choix du représentant de la CLDR pour
défendre le PCDR devant le PAT*

Mission

Délégation PAT

Défendre le PCDR auprès du Pôle Aménagement du territoire

- Présentation de la Commune
- Présentation de la participation citoyenne
- Présentation de la stratégie (diagnostic, enjeux, objectifs, projets)
- Présentation détaillée des projets prioritaires
- Présentation des ressources financières et humaines de la Commune



Composition

Délégation PAT

- Le Bourgmestre et la Présidente de la CLDR
- L'agent-relais et/ou la Directrice générale
- L'auteur de projet (SEN5)
- Un agent de développement de la FRW
- Un membre de la CLDR



Qui de la
CLDR?

Délégation PAT

□ Étapes

- Définir les missions du représentant de la CLDR qui fera partie de la délégation de présentation du PCDR (au Conseil communal et) au PAT
- Les membres de la CLDR listent les qualités que cette personne doit avoir

□ Consignes

- La personne proposée ne peut être mandataire politique
- La personne doit être présente ce soir
- Chacun propose un seul candidat
- L'abstention n'est pas autorisée
- On peut proposer sa candidature
- Les suggestions ne sont pas secrètes



Qui de la
CLDR?

Délégation PAT

Dépouillement

→ Chaque membre explique brièvement son choix

Et ensuite

→ Report de choix? A l'écoute des arguments, je souhaite revoir ma proposition

→ Discussion et choix parmi les candidats

→ Acceptation du membre « retenu »



07

Divers

Accueil des nouveaux habitants

Dimanche
22 janvier 2023

a Installés pendant la pandémie, les nouveaux habitants de Verlaine ont enfin été accueillis

Ces nouveaux habitants sont arrivés durant la pandémie et le confinement. La Commune a enfin pu les recevoir et se présenter en quiz.

J.L.

Publié le 07-02-2023 à 12h24 - Mis à jour le 07-02-2023 à 12h25



1/2 © EdA





**Merci
pour votre attention & participation**



Fondation Rurale
de Wallonie